

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2015

DELIBERATION N° DEL027-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150518-DEL027-15-DE
Date de télétransmission : 26/05/2015
Date de réception préfecture : 26/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)
M^{me} GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Andy DUSSERRE

M^{me} Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle au Réseau d'Aide et Soutien aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.).

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le R.A.S.E.D. est composé d'une équipe pluridisciplinaire. Il est appelé à apporter un soutien aux élèves des écoles maternelles et élémentaire relevant d'une même circonscription de l'Éducation nationale.

La commune de Gières propose de verser une participation annuelle aux frais de fonctionnement et au matériel du R.A.S.E.D. selon le mode de calcul suivant :

0,80 € par enfant scolarisé en élémentaire et maternelle soit :

500 x 0,80 = 400 € au titre de l'année 2015-2016 pour les frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder cette subvention,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2015 au chapitre 65.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Ont signé au registre
les membres présents.**

Gières, le 18 mai 2015.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Pierre VERRI